

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit le Vingt Neuf Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, M. Foidart, D. Guillaume, F. Téroute, F. Hervé, J. Grévès, G. Thiery, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

AM Goujon qui a donné procuration à Sonia Caroff

P. Cormier	«	«	à J. Daniel
A. Buzaré	«	«	à F. Ballester
JJ Marteil	«	«	à J. Grévès
P. Le Dro	«	«	à C. Pecchia

A. Boudios

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 23 Mai 2018

Date de l'affichage : 23 Mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

2018_58 : Convention de servitudes avec Enedis pour la pose d'un poteau

Rapporteur : D. Guillaume

Il s'agit de signer une convention de servitude A06 avec Enedis pour l'implantation d'un support BT (Basse Tension) sur un chemin piétonnier, situé entre Kerbigot et Scubidan, parcelle CO 248.

La convention consiste à reconnaître à Enedis le droit d'établir un support (poteau bois) avec ancrage au sol de 0,45 cm x 0,45 cm et de faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus de la dite parcelle désignée sur une longueur totale d'environ 12 mètres.

Enedis effectuera l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

Enedis utilisera les ouvrages désignés ci-dessus et réalisera toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Envoyé en préfecture le 04/06/2018

Reçu en préfecture le 04/06/2018

Affiché le

ID : 056-215600784-20180529-201858-DE

Enedis veillera à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui qui existait avant son (ses) intervention(s) au titre des présentes.

De son côté, la commune de Guidel, qui sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence, conservera la propriété et la jouissance de la parcelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 3 mai 2018 ;

VU la convention de servitudes A06 - DB27/031687 DÉPLACEMENT DE SUPPORT BT THOMAS GODIN Guidel ;

VALIDE le projet de convention de servitudes A06 - DB27/031687 avec Enedis ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec Enedis.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 30 Mai 2018
Le Maire,
Joël DANIEL



Envoyé en préfecture le 04/06/2018

Reçu en préfecture le 04/06/2018

Affiché le

ID : 056-215600784-20180529-201858-DE